DÉPARTEMENT DE L'AUDE

VILLE DE CARCASSONNE

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

CARCASSONNE
PATRIMOINE MONDIAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Christophe BARTHÈS Maire.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de séance. Il procède à l'appel.

PRÉSENTS :

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA, Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, M. VAVDIN, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. JORDAN, M. CROUZET, Mme BARDOU, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ.

EXCUSÉS : **Mme CLERGUE donne pouvoir à Mme ORTA conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.**

ABSENT : M. BELONDRADE.

ABSENTES EXCUSÉES : Mme REGNIER, Mme BARTHE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire signale que les pièces 33, 38, 39 et 40 ont été modifiées et déposées sur table.

APPROBATION DE LA LISTE DES AFFAIRES TRAITÉES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Par délibération du 29 mars 2026, le Conseil Municipal a chargé le Maire de traiter toutes les affaires énumérées par l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Cette mesure a été prise afin d'accélérer l'exécution des affaires courantes et de simplifier les tâches administratives.
Comme le prévoit la réglementation en vigueur, M. le Maire a l'honneur de vous rendre compte ci-dessous des décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation et qui ont été prises courant les mois de MAI, JUIN, JUILLET, AOUT et SEPTEMBRE 2026.

11/05/2026	Convention temporaire de mise à disposition d'un équipement sportif municipal - Enjoy Dance Studio
05/06/2026	Saison 2026 - 2027 Théâtre Jean-Alary - Tarification et conditions de vente
09/06/2026	Budget Principal - Fongibilité des crédits de la section d'investissement
12/06/2026	Prix article boutique musée de l'école

12/06/2026	Convention pour la mise à disposition du domaine de Prat Mary juin 2026
15/06/2026	Programme PRIF 2026 : Aide au financement du fonctionnement des patrouilles de guet armé
16/06/2026	Contrat d'emprunt - Budget annexe du Stationnement
17/06/2026	Rétrocession d'une concession funéraire
22/06/2026	Grille tarifaire Cité des Sports au 01er juillet 2026 - Publics- Associations et scolaires- Maison Sport Santé et locaux de la Direction des Sports
23/06/2026	Gratuité des droits d'occupation du domaine public
23/06/2026	Grille tarifaire des parkings de la ville au 1er juillet 2026
02/07/2026	Contrat d'emprunt - Budget annexe du Stationnement
03/07/2026	Convention de mise à disposition d'une salle de réunion de la Cité des Sports à la SASP USC
09/07/2026	Convention de mise à disposition des remparts, des lices et du château de la Cité de Carcassonne
15/07/2026	Création d'une régie d'avances pour dépenses de communication - Acquisitions sur internet - Budget Principal
21/07/2026	Féria de Carcassonne 2026 - Contrat avec les productions
27/07/2026	M57 fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre pour le budget annexe du pôle culturel n°2
28/07/2026	Acceptation du don d'un portrait d'Andre Chenier par Jean-Jacques Theresa de Lusse au musee des beaux-arts de Carcassonne
29/07/2026	Ventes de marchandises durant les manifestations organisées par la Ville
30/07/2026	Convention avec un aménageur relative a la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive dénommé ' Carcassonne (11), végétalisation place Gaston Jourdanne ' n° D162421-1
31/07/2026	Convention de mise à disposition de locaux municipaux FORMAPOSTE SUD EST / Promotion Santé Occitanie / URPS des Infirmiers libéraux de l'Occitanie / CSE de la Manufacture
18/08/2026	Institution d'une régie de recettes ventes diverses dans les salles de spectacles / Pôle Culturel modificatif
18/08/2026	Ventes de marchandises durant les manifestations organisées par la ville
20/08/2026	Adhésion a la fondation du patrimoine

31/08/2026	Contrat de partenariat entre la Ville et la société Graal Santé pour une mission de recherche et d'accompagnement au recrutement et à l'installation de médecins libéraux.
07/09/2026	Convention de mise à disposition d'un équipement sportif municipal Méditation Carcassonne

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2026, qui ne soulève aucune observation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

En préambule, Monsieur le Maire souhaite faire quelques mises au point : « Tout d'abord, comme je m'y suis engagé dès le premier jour, nous sommes en train de réorganiser en profondeur notre administration municipale. Je veux une administration plus efficace, plus accessible et plus humaine, pleinement tournée vers les besoins de Carcassonne et des Carcassonnais. J'ai donc décidé de nommer Romain Virot au poste de directeur général des services de la ville. Thomas Sirven lui succédera à la direction des services techniques. Sabine Renault prend la tête du pôle Instructions, Solidarité, Services à la Population et Citoyenneté. Alexandra Meca prend la direction du pôle Ressources, en charge principalement des services Ressources humaines, juridiques, finances et urbanisme. Et enfin, Cédric Lecointre prend la tête du pôle Attractivité et Qualité de vie, dont les principaux services sont le sport, le stationnement, le numérique et la culture. Dans les prochaines semaines, cette réorganisation se traduira par un organigramme complet et une nouvelle organisation des services de la ville.

Deuxièmement, je souhaite faire une mise au point concernant le fonctionnement de notre Conseil municipal et l'application de son règlement intérieur. Ce règlement intérieur a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal le 30 avril dernier. Il a donc été approuvé par l'ensemble des groupes politiques représentés dans cette assemblée, majorité comme opposition. Les délais de recours étant désormais purgés, ce règlement s'applique pleinement et nous le ferons respecter. Je veux également rappeler dans quel esprit nous l'avons élaboré. Par rapport au mandat précédent, nous avons fait le choix d'assouplir plusieurs dispositions afin de permettre une meilleure expression démocratique de l'opposition.

Nous avons notamment abaissé de trois à deux le nombre de conseillers municipaux nécessaires pour constituer un groupe. Nous avons également prévu la mise à disposition d'un local équipé pour les groupes qui en font la demande. Il témoigne de notre volonté de permettre à chaque sensibilité politique d'être représentée au conseil municipal, de disposer des moyens nécessaires pour travailler et s'exprimer. Mais la démocratie suppose également des règles communes et ces règles s'appliquent à tout le monde.

En ma qualité de Maire et de Président de cette Assemblée, il est de ma responsabilité de veiller au respect du règlement intérieur et à la bonne tenue de nos débats. Le règlement prévoit notamment que les interventions et les questions orales doivent être transmises 72 heures avant la séance du conseil municipal. Ce délai n'a pas été instauré pour empêcher qui que ce soit de s'exprimer. Il répond à la nécessité de permettre aux services de la

ville d'identifier précisément les sujets soulevés, de réunir les éléments nécessaires et de préparer des réponses sérieuses, complètes et documentées. Je précise également un point.

Le règlement prévoit le dépôt d'interventions ou de questions et non de simples thèmes. Monsieur Mourad, vous qui avez travaillé au cabinet du maire, et vous, Monsieur Crouzet, qui avez exercé les fonctions de directeur général des services, vous ne pouvez raisonnablement pas ignorer les règles de fonctionnement d'un conseil municipal. Vos interventions ayant été transmises après l'expiration du délai prévu par notre règlement intérieur ne seront donc pas acceptées.

Et vous, Monsieur Soler-Alcaraz, qui avez tout de même travaillé au cabinet de la Présidente du Conseil départemental, vous ne pouvez ignorer ces règles, d'autant que je vous les ai rappelées à plusieurs reprises. Vous ne pouvez pas nous transmettre de simples thèmes en lieu et place de questions formulées. Ils ne seront pas acceptés non plus. Nous continuerons donc à garantir pleinement les droits de l'opposition, comme nous y sommes engagés dès le début de ce mandat, en contrepartie chacun d'en respecter les règles que nous avons collectivement adoptées. Il n'y aura donc aucune difficulté à débattre, aucune difficulté à répondre aux questions et aucune volonté de restreindre l'expression de quiconque. Le règlement intérieur s'applique désormais à tous et sera respecté.

Troisièmement, à propos de la polémique sur la police municipale, je voudrais faire une mise au point, et ce sera la dernière. Pendant la campagne des municipales, j'ai souhaité faire une campagne propre, sans boule puante, comme certains ont pu le faire. Une fois élu, j'ai tenu à ce que cela continue. Nous n'avons sorti aucun cadavre des placards, nous n'avons pas fait de chasse aux sorcières comme certains l'auraient fait, ou même l'ont fait par le passé. Les directeurs de service derrière moi peuvent en témoigner, puisqu'ils étaient là avant nous et qu'ils sont toujours là. J'ai même sorti certains qui avaient été mis au placard, et pourtant, la plupart, j'en suis persuadé, n'ont pas voté pour nous. Je suis quelqu'un de juste et du moment qu'ils font leur travail correctement, ils ont toute leur place à mes côtés, quelles que soient leur activité et leurs fréquentations en dehors du travail.

Pendant la campagne, une rumeur court : des policiers municipaux ont été filmés à leur insu dans leur voiture en racontant des propos abjects. J'apprends que des plaintes ont été déposées. Je ne suis pas à la mairie de Carcassonne à ce moment-là et j'ai d'autres chats à fouetter en pleine campagne électorale. Le 22 mars 2026, nous gagnons l'élection et le 29 mars, je suis élu maire par le Conseil municipal. Ce n'est que le 19 mai que les services apportent à mon directeur de cabinet le rapport d'une commission d'enquête administrative établie le 11 février et commandée par mon prédécesseur.

Je vais vous lire les conclusions de cette enquête que j'avais déjà présentée lors de ma conférence de presse le 9 septembre et que je souhaite vous rappeler aujourd'hui. Je cite : « L'enquête n'a pas permis d'établir avec certitude l'identité des auteurs de chacun des propos enregistrés. Les échanges retranscrits impliquent plusieurs interlocuteurs dont la voix n'a pas fait l'objet d'une identification formelle et incontestable au cours de la procédure. En l'absence d'une telle identification, toute imputation individuelle des propos demeure fragile et exposée à la contestation. Il apparaît en conséquence préférable d'engager en priorité une démarche de remise en place du fonctionnement du service assortie d'actions de formation aux obligations déontologiques et d'une refonte des procédures relatives aux caméras-piétons, plutôt que de poursuivre des procédures individuelles dont le fondement juridique demeure incertain et le résultat contentieux probable. » Je préfère que l'on puisse parfois nous reprocher d'avoir été prudents plutôt que d'avoir pris dans la précipita-

tion des décisions individuelles qui auraient ensuite été annulées, faute d'éléments suffisants. On ne peut pas demander à une collectivité de diligenter une enquête indépendante et sérieuse et lui reprocher ensuite de tenir compte des conclusions de cette enquête.

Mais il y avait surtout un deuxième élément déterminant. Une enquête judiciaire était en cours. Voilà l'affaire du siècle concernant le maire de Carcassonne que le groupe de presse d'extrême-gauche de Baylet a mis au jour. Groupe de presse d'extrême-gauche auquel j'ai enlevé 75 000 euros d'argent public et des avantages en tout genre, dont une dizaine de places de parking gratuites pour les guignols de l'information à Carcassonne.

Dès que j'ai pris connaissance, le mardi 8 septembre, de la vidéo tournée à l'intérieur du véhicule, j'ai pris mes responsabilités et j'ai immédiatement suspendu les deux policiers qui avaient tenu des propos que tout le monde a pu entendre. Quand je dis « immédiatement », c'est bien sûr le temps que les services juridiques de la mairie prennent les mesures, mais dès le lendemain, ils étaient suspendus. Je rappelle que ni les membres de mon équipe ni moi-même n'avions visionné ces vidéos avant leur diffusion sur Internet. J'ai demandé comment ces images avaient pu circuler et qui avait accès à celles-ci. On m'a désigné trois policiers municipaux qui ont été filmés prenant et ramenant ladite caméra.

J'ai donc immédiatement suspendu tout d'abord deux policiers, puis un troisième après avoir eu des informations complémentaires. Il y a deux affaires dans cette affaire, celle des policiers municipaux qui ont tenu ces propos inacceptables et celle des policiers municipaux qui ont extrait les images et les ont données ou vendues. Je me suis entretenu avec les services de l'État, dont le préfet et la procureure de la République. L'enquête judiciaire accélérée est en cours. Une fois terminée, on mettra à jour toutes les erreurs, défaillances en tout genre qu'il y a eu dans cette affaire, affaire dans laquelle, je vous le rappelle, mon équipe et moi-même n'avons strictement rien à voir.

Je rappelle que le policier municipal en question a été recruté sous mon prédécesseur par son équipe et son cabinet, dont vous étiez, Monsieur Mourad, un membre éminent et non pas le mien. J'ai lu dans ces mêmes torchons qui prétendent être des journaux ainsi que dans divers commentaires que je serais proche de ce policier. Oui, j'étais proche de lui, comme je suis proche de tous mes agents, quels qu'ils soient, ce que d'autres politiques ne comprennent pas. « Il lui fait la bise », j'ai entendu. Quel péché mortel ! Sur 960 agents titulaires, je dois faire la bise et j'en tutoie au moins 800. C'est comme ça, j'aime mes agents et ils ont tous, je dis bien tous, mon numéro personnel en leur possession. Est-ce que je sais ce qu'ils ont dans leur tête ? Non. Est-ce que je sais ce qu'ils ont dans leur cœur ? Non. Au fond d'eux-mêmes, non. Est-ce que je pars en vacances avec eux ? Non. Je suis simplement proche d'eux parce que j'ai un profond respect pour le travail qu'ils font, quels qu'ils soient. Je suis juste avec eux, tant qu'ils respectent les règles. Mais lorsqu'ils déconnent, je suis et je serai intransigeant. Et c'est ce que j'ai fait dans cette affaire. À compter d'aujourd'hui, je ne ferai plus aucun commentaire public sur ce sujet qui suit désormais son cours.

Mais au-delà de tout ça, il y a des vies humaines, des employés municipaux qui ont été mis en cause et même mis en photo et salis, des gens qui n'avaient rien demandé et qui n'étaient en rien, de près ou de loin, en quoi que ce soit avec toutes ces affaires. Alors que mes élus, ou moi-même, soyons malheureusement insultés ou même menacés de mort comme je le suis actuellement, c'est presque normal. On l'a cherché et on a été élu parce qu'on l'a voulu. Mais que des agents, qu'ils soient de la police municipale ou d'autres services, aient été exposés volontairement, délibérément, pour nuire au maire par cette presse nauséabonde et surtout par deux journaleux dont certains doivent être dans la salle. Je parle bien sûr de Messieurs Julien Marion et Léo Couffin du groupe L'Indépendant Midi

Libre La Dépêche de Monsieur Baylet, le tout supervisé par le directeur général, Monsieur Serge Gélis, qui dit être en croisade contre moi. Ils dévoilent nos noms, il n'y a pas de raison qu'on ne dévoile pas les leurs, mais aussi un certain Martial Andrieu qui a une page Facebook et qui bloque bien sûr tout commentaire. Courage, fuyons. Il passe son temps à dénigrer notre ville, nos élus et nos agents, en partageant leurs photos et leurs noms. Les oppositions qui, avec cette affaire, essaient de se refaire la cerise alors qu'elles ressemblaient jusqu'à présent à un encéphalogramme plat. Les agents, eux, je le répète, n'ont rien demandé, mais si, à l'avenir, ils devaient subir des actes graves, du harcèlement ou quelque autre préjudice que ce soit, sachez que je vous en tiendrai, vous tous, que je viens de citer, pour responsables.

Pour conclure sur cet épisode à vomir, je veux que les choses soient parfaitement claires pour ceux ici présents, comme pour ceux qui nous suivent dans la France entière. Nous avons été élus par le peuple de Carcassonne pour appliquer le programme qu'il a choisi démocratiquement dans les urnes. Sachez que j'ai les épaules et le dos larges, je peux tout encaisser, que je suis quelqu'un avec un mental d'acier et patient comme une douzaine d'huîtres. Je suis élu pour sept ans et je compte rester en place sept ans en faisant ce pour quoi le peuple de Carcassonne m'a élu. Tenez-le-vous pour dit, rien, rien, ni personne ne me fera plier, ni vous, Monsieur Alcaraz, ni vous, Monsieur Mourad, et encore moins les guignols de la fausse info d'extrême-gauche. »

Avant d'entamer l'ordre du jour, **Monsieur le Maire** propose l'ajout d'un point concernant l'octroi d'une subvention exceptionnelle à la commune de Pomas.

M. SOLER-ALCARAZ demande la parole.

Monsieur le Maire refuse.

M. SOLER-ALCARAZ demande qu'il soit noté au procès-verbal que, mis en cause par Monsieur le Maire, il a demandé la parole et a essuyé un refus.

Monsieur le Maire accepte que cette phrase soit inscrite au procès-verbal.

M. SOLER-ALCARAZ demande le respect du règlement intérieur ainsi que le Code général des collectivités territoriales. Si le Conseil municipal devient un cirque, il annonce qu'il sortira de la salle et s'exprimera à l'extérieur.

Monsieur le Maire exige le retour au calme sous peine de faire évacuer la salle.

M. MOURAD précise avoir adressé des questions le 21 et estime donc que le délai pour les traiter en séance est respecté.

Monsieur le Maire entame la lecture de la délibération relative à la subvention exceptionnelle à la commune de Pomas.

Mme RIVEL s'exclame : « C'est une honte, Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire demande de la faire sortir de la salle.

M. GHISI dénonce l'attitude de l'opposition de gauche et d'extrême gauche, s'adressant notamment à Tamara RIVEL en critiquant son bilan passé, et regrette que les élus d'opposition quittent la séance au moment d'examiner une aide de solidarité pour la commune de Pomas après le drame survenu.

M. CROUZET, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ ont quitté la salle

Monsieur le Maire suspend la séance pour 5 minutes.

La séance reprend à 16h22
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

À la reprise, **Monsieur le Maire** salue le courage et le professionnalisme d'élue de Mme Bardou qui est restée dans la salle.

AFFAIRES DIVERSES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA COMMUNE DE POMAS

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

« La commune de Pomas a été frappée le 24 août dernier par une tornade d'une violence exceptionnelle qui a causé d'importants dégâts et profondément marqué le village et ses habitants.

Face à cette situation, la ville de Carcassonne a immédiatement répondu présente dès les premières heures grâce à la mobilisation de nos services, à notre capacité logistique et à notre cuisine centrale. Nous avons pu apporter une aide d'urgence à la commune.

Depuis, des agents de la ville se relaient et interviennent également sur le terrain pour accompagner la commune dans les opérations nécessaires. Je tiens d'ailleurs à les remercier pour leur mobilisation et leur disponibilité. Je vais vous détailler les moyens humains et matériels que nous avons engagés.

Dès le mardi 25 août, le service des risques majeurs a assuré la fourniture et la livraison sur site de plus de 1 000 bouteilles d'eau.

La cuisine centrale a également assuré la fabrication et la livraison, dès le mardi 25 août jusqu'au dimanche inclus, de 1 000 repas destinés notamment aux services de secours, aux personnes sinistrées et aux bénévoles présents sur le terrain.

Du 2 au 4 septembre, 13 agents ont été déployés, puis 4 agents par jour du 8 au 10 septembre et du 15 au 17 septembre inclus.

La Ville a mis à disposition ses véhicules (un camion plateau, un poids lourd, un camion polybenne), ainsi que l'ensemble du matériel nécessaire aux opérations (pelles, balais, souffleurs, tronçonneuses).

Nous avons également loué spécifiquement des chargeuses adaptées aux besoins du village.

Au 17 septembre, le montant total du soutien financier de la commune s'élevait à plus de 12 000 euros.

Nous voterons en fin de Conseil la gratuité du Dôme pour un concert caritatif en faveur des sinistrés.

Lorsque nos voisins plus petits auront besoin de Carcassonne, nous répondrons présent.

Au-delà de l'urgence et des moyens déjà mobilisés, il faut désormais accompagner Pomas dans le temps de la reconstruction. C'est pourquoi j'ai demandé que nous puissions apporter une aide exceptionnelle afin de participer à la reconstruction et à la remise en état des bâtiments publics endommagés.

Dans les moments difficiles, la solidarité doit être totale. Pomas a eu besoin de nous, Carcassonne a répondu présent.

Je vous propose donc :

- de voter une aide de 15 000 euros à la commune de Pomas. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Merci pour les sinistrés.

RECOURS À DES BÉNÉVOLES POUR L'ANIMATION D'ATELIERS DU « PETIT LYCÉE »

RAPPORTEUR : Madame ARCIZET

« Cette délibération vise à valoriser et développer les ateliers du "Petit Lycée" en permettant à des seniors bénévoles de partager leur savoir-faire avec d'autres seniors autour d'activités comme la lecture, l'écriture, la couture ou encore la pyrogravure.

Nous proposons de recourir au statut de collaborateur occasionnel du service public qui permet à des citoyens de participer bénévolement et ponctuellement à une mission d'intérêt général. Les interventions seront non rémunérées, ponctuelles et encadrées par les services de la Ville dans un volume compris entre 30 et 50 heures. La Ville veillera également à assurer la couverture des bénévoles en cas d'accident dans le cadre de leur intervention.

Enfin, afin de sécuriser et de formaliser chaque participation, une convention sera signée avec chaque bénévole avant le démarrage de son premier atelier.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le recours à ces bénévoles comme collaborateurs occasionnels du service public et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACTION SOCIALE FACULTATIVE : CREATION A TITRE EXPÉRIMENTAL D'UN SERVICE MUNICIPAL DE SPORT INDIVIDUEL, SOCIAL ET SECURISE POUR LES SENIORS ET ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

RAPPORTEUR : Madame ARCIZET

« Cette délibération s'inscrit dans une volonté de renforcer l'action de la Ville en faveur du maintien à domicile, de l'autonomie et de la lutte contre l'isolement de nos aînés. Nous proposons, dans le cadre de la politique d'action sociale facultative, la création d'un service municipal de transport social et sécurisé destiné aux habitants de 75 ans et plus, en complément des dispositifs de transport déjà existants sur le territoire.

Concrètement, ce service permettra dans un premier temps d'accompagner gratuitement

les bénéficiaires dans leurs déplacements essentiels, notamment pour accéder aux services bancaires, avec la possibilité d'élargir progressivement le dispositif à d'autres besoins de proximité.

Les déplacements seront réalisés avec un véhicule communal et un agent de la Ville, sur réservation préalable dans le cadre fixé par le règlement intérieur.

Nous proposons une expérimentation de six mois, à compter du 1er octobre, afin d'évaluer l'utilisation du service et d'adapter, si nécessaire, ses modalités.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la création de ce service, son règlement intérieur et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les actes nécessaires à sa mise en œuvre. »

Monsieur le Maire constate l'absence de Madame FORATO, qui avait déposé une question, et soumet la délibération au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D'UNE « MUTUELLE COMMUNALE », LANCEMENT D'UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

RAPPORTEUR : Madame ARCIZET

« Cette délibération concrétise un engagement de campagne. Le coût de la complémentaire santé est un frein à l'accès aux soins pour de nombreux Carcassonnais, notamment les retraités, les jeunes, les demandeurs d'emploi ou encore les travailleurs indépendants. La Ville souhaite donc mettre en place une mutuelle communale afin de permettre aux Carcassonnais qui le souhaitent d'accéder à des contrats de complémentaire santé à des tarifs négociés et avec des garanties adaptées à leurs attentes. La Ville n'engagera aucun financement public. Elle interviendra uniquement comme facilitateur en assurant la communication auprès des habitants et en mettant à disposition un lieu pour des permanences.

Afin de garantir la transparence et de retenir l'offre la plus avantageuse pour les habitants, nous proposons de lancer un appel à manifestation d'intérêts avec notamment des critères portant sur les tarifs, les garanties, les conditions d'adhésion, la qualité de l'accompagnement et les actions de prévention.

L'examen des candidatures sera assuré par une commission ad hoc composée de moi-même, Madame Béatrice Guilhem, Madame Claudette Feron et Monsieur Frédéric Vavdin.

L'objectif est de permettre aux Carcassonnais qui le souhaitent de mieux se protéger face aux dépenses de santé, tout en bénéficiant d'une offre négociée et accessible sans coût pour la collectivité. Les premières permanences pourraient débuter en janvier 2027.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver la mise en place de cette mutuelle communale, la composition de la commission et le lancement de l'appel à manifestation d'intérêts. »

Monsieur le Maire constate l'absence de Madame Forato, qui avait déposé une question, et soumet la délibération au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EVOLUTION DU DISPOSITIF COMMUNAL D'AIDE A L'ACCES AUX PERMIS DE CONDUIRE

RAPPORTEUR : Monsieur GHISI

« Monsieur le maire, chers collègues, la commune de Carcassonne accompagne les jeunes dans l'accès au permis de conduire avec un objectif simple, favoriser leur autonomie, leur mobilité et leur insertion professionnelle. Aujourd'hui, nous proposons de faire évoluer ce dispositif pour le rendre encore plus adapté aux réalités que rencontrent les jeunes Carcassonnais.

À Carcassonne, comme dans l'ensemble du département de l'Aude, le permis de conduire est bien plus qu'un simple moyen de déplacement. Pour de nombreux jeunes, il est indispensable pour accéder à un emploi, effectuer une formation, se rendre sur le lieu de travail ou simplement pouvoir se déplacer. Dans un territoire comme le nôtre, où les déplacements domicile-travail peuvent être importants, ne pas avoir le permis peut constituer un véritable frein à l'emploi et à l'autonomie.

Dans le même temps, les jeunes et leurs familles sont confrontés à une baisse du pouvoir d'achat, alors que le coût du permis, mais aussi celui des déplacements et du carburant, pèse de plus en plus lourd dans le budget des ménages. C'est pourquoi cette Bourse au permis est un dispositif primordial. Elle permet de lever une partie de ces difficultés financières et de donner à davantage de jeunes les moyens de construire leur avenir.

Nous proposons également d'élargir les possibilités de contreparties bénévoles. Jusqu'à présent réalisée exclusivement auprès d'associations carcassonnaises, elle pourra désormais être effectuée pour les bénéficiaires âgés de 16 ans et plus au sein de certains services municipaux, dans la limite de 60 heures pour le permis B et 10 heures pour le permis AM. Les missions pourront notamment concerner la culture, le patrimoine, l'environnement, l'action sociale, la solidarité et les liens intergénérationnels.

L'objectif est donc double, aider financièrement les jeunes à obtenir leur permis, tout en leur permettant de s'engager concrètement dans la vie locale. À travers cette évolution, nous faisons donc le choix de continuer à investir dans l'autonomie, la mobilité et l'insertion professionnelle de notre jeunesse. Parce qu'aujourd'hui à Carcassonne, avoir le permis est une condition essentielle, nous devons continuer à rendre son obtention accessible au plus grand nombre.

Je vous propose donc :

- d'approuver ce nouveau dispositif. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET ANNEXE DU PÔLE CULTUREL

RAPPORTEUR : Monsieur DUMONT

« Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonjour. Je vais vous présenter une série de délibérations portant sur les admissions en non-valeur, correspondant à des créances jugées irrécouvrables par le comptable public en raison de déménagements, d'empêchements ou d'insolvabilités, sans préjudice d'un recouvrement ultérieur éventuel.

Pour le pôle culturel, le montant soumis à l'approbation du Conseil s'élève à 15 105 euros et concerne les exercices 2017 à 2022. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE

RAPPORTEUR : Monsieur DUMONT

« Je vous présente l'admission en non-valeur de créances considérées comme irrécouvrables du budget annexe de la Cuisine centrale pour les exercices 2020, 2021 et 2022, liées à des situations d'insolvabilité, de changements d'adresse ou de dossiers de surendettement. Il est proposé au Conseil municipal :

- d'abandonner 9 364 euros qui concerne le budget annexe de la Cuisine centrale. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur DUMONT

« Je vous propose l'admission en non-valeur de 575 euros de créances irrécouvrables au titre du budget annexe du stationnement pour les exercices 2014 à 2021.

Je souligne que le taux de recouvrement de la collectivité s'établit entre 75 et 80 %, un niveau très satisfaisant au regard de la moyenne générale de 50 %, ces abandons intervenant après l'épuisement de nombreuses relances. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE

RAPPORTEUR : Monsieur DUMONT

« Je vous présente la décision modificative n° 1 du budget annexe de la Cuisine centrale, voté en prévisionnel en avril dernier, afin de procéder aux ajustements réels d'exécution en fonctionnement et en investissement.

En section de fonctionnement, les recettes sont ajustées à la baisse en lien avec le FCTVA (Fonds de Compensation sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée) pour tenir compte de moindres dépenses et garantir l'équilibre de la section.

En section d'investissement, une diminution de 3 500 euros des crédits est enregistrée en raison d'opérations moins coûteuses que prévu. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur DUMONT

« Je vous détaille la décision modificative n° 1 du budget annexe du stationnement, géré en service public industriel et commercial, qui rééquilibre les sections d'exploitation et d'investissement à hauteur de 42 000 euros.

En section d'exploitation, les charges à caractère général augmentent de 40 000 euros en raison du coût des fluides, compensées par une diminution d'un peu plus de 3 000 euros des charges de personnel et par l'inscription des 575 euros d'admissions en non-valeur, sans modification des recettes qui ont été bien recouvrées. Les recettes quant à elles ne sont pas modifiées, car elles avaient été correctement estimées et qu'elles sont bien rentrées cette année.

En section d'investissement, le montant des dépenses est réduit de 42 000 euros en raison d'un amortissement ajusté malgré la hausse du remboursement du capital d'emprunt et les recettes sont rééquilibrées. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

GARANTIE D'EMPRUNT – ALOGEA CONSTRUCTION NOUVEAU GROUPEMENT DE GENDARMERIE HAUTS DE GRAZAILLES

RAPPORTEUR : Monsieur DUMONT

« La Ville de Carcassonne honore un engagement contractuel pris depuis 2019 dans le cadre de la construction du groupement de gendarmerie des Hauts-de-Grazailles par ALOGEA, qui nécessite un emprunt d'environ 34 millions d'euros.

La Ville de Carcassonne accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 50 %, soit 17 millions d'euros, complétée par la Communauté d'agglomération pour les 50 % restants, le Conseil départemental ayant quant à lui refusé de participer à cette caution solidaire. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE SUR LA TAXATION DES LOGEMENTS VACANTS / REMPLACEMENT DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS PAR LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATIONS

RAPPORTEUR : Monsieur DUMONT

« La loi de finances pour 2026 a substitué la taxe d'habitation sur les logements vacants par la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. L'adoption de ce dispositif offre à la Ville un outil pour lutter contre la vacance prolongée de logements et accompagner les propriétaires pour les aider à les remettre sur le marché locatif.

Nous vous proposons donc :

- d'instaurer cette taxe et d'autoriser le maire à accomplir les formalités. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC MONSIEUR JEAN-PAUL VILLENAVE

RAPPORTEUR : Monsieur DUMONT

« Ce protocole transactionnel avec Jean-Paul Villenave est destiné à éviter un contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier. Les racines d'un platane situé sur le domaine public ayant endommagé son mur de clôture, le requérant réclamait 25 000 euros de dommages et intérêts et de préjudice moral.

L'accord transactionnel prévoit le remboursement par la Ville de Carcassonne des travaux de réfection du mur pour 8 426,19 euros, l'abattage ou l'élagage de l'arbre par la collectivité, en contrepartie du désistement de l'instance et de l'abandon de toute prétention financière.

Il vous est proposé :
- d'approuver le protocole transactionnel ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CLUB LÉO LAGRANGE – POLE COMBAT – ETHNOPOLE GARAE – CLUB DÉTENTE ET LOISIRS DE MONTLEGUN LA CAVAYERE

RAPPORTEUR : Monsieur DUMONT

« Il vous est proposé d'adopter l'attribution de subventions exceptionnelles sur projet :
- 1 800 euros de fonctionnement pour le Club Léo Lagrange ;
- 500 euros pour le Club Détente et Loisirs de Montlegun - La Cavayère ;
- 700 euros pour Pôle Combat en complément d'une précédente aide de 300 euros votée en avril ;
- 4 500 euros accordés à l'association Ethnopôle GARAE pour l'organisation des Journées européennes du patrimoine 2026. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AVIS RELATIF À LA DÉCLARATION DE PROJET N° 3 VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CARCASSONNE – RÉHABILITATION DU LYCEE CHARLEMAGNE

RAPPORTEUR : Monsieur DUMONT

« Nous vous proposons d'émettre un avis positif sur ce projet n° 3 de rénovation du lycée Charlemagne. Ce projet vise à poursuivre le développement scolaire de l'établissement dans le cadre de son rayonnement local, départemental et régional, d'améliorer l'accessibilité des bâtiments d'enseignement, de sécuriser ce lycée par rapport aux risques et périls extérieurs et de valoriser son patrimoine architectural.

Les opérations comprennent la restauration du bâtiment B, la rénovation de sept logements de fonction, la création d'une nouvelle entrée piétonne, la mise en valeur de l'axe historique, la démolition de l'infirmerie existante, la destruction de deux salles d'études et leur rénovation à l'extérieur, des travaux hydrauliques et la mise aux normes des réseaux d'eaux usées.

De nombreux travaux vont un peu à l'encontre du PLU actuel, sachant que celui-ci est en cours de révision.

Nous avons besoin de l'avis du Conseil municipal pour mettre en place les travaux de rénovation du lycée Charlemagne que je vous ai décrits. Cet avis favorable permettra à Monsieur le Maire de transmettre les pièces dans le cadre de l'enquête publique qui permettra aux Carcassonnais de s'exprimer. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉGULARISATION FONCIERE : ACQUISITION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL DE PARCELLES CHEMIN DE ROULLENS

RAPPORTEUR : Monsieur DUMONT

« Des travaux de réfection de voirie engagés par la Ville de Carcassonne sur le chemin de Roullens ont mis en évidence que l'emprise de la voie communale empiétait sur les parcelles privées EZ 77 et EZ 188 appartenant à Jeanne Girard, ainsi que sur la parcelle EZ 191 appartenant à Alain Laval, en raison de découpages cadastraux historiques.

Nous souhaitons régulariser la situation foncière et mettre en cohérence les limites cadastrales avec la réalité de l'emprise de la voirie.

À cet effet, il est proposé :

- d'approuver l'acquisition de ces emprises à l'euro symbolique auprès des propriétaires consentants ;
- de les classer dans le domaine public routier communal ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer, à exécuter tous les actes à intervenir et à classer les emprises dans le domaine public routier communal. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉTROCESSION DE PARTIES DE VOIRIES SUPPORTANT DES CANDÉLABRES IMPASSE FRANÇOIS COUPERIN

RAPPORTEUR : Monsieur DUMONT

« Les candélabres situés dans la résidence du Domaine de Saint-Michel, impasse François Couperin, n'avaient pas été intégrés lors du transfert de voirie précédent.

Afin de régularisation, la délibération propose d'acquérir ces installations à l'euro symbolique et de les classer dans le domaine public routier communal par souci d'uniformité. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉCLASSEMENT ET CESSION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL SIS CHEMIN DES BARTAVELLES PARCELLE CADASTRÉE EH 105

RAPPORTEUR : Monsieur DUMONT

« Monsieur et Madame Volkmann sollicitent la Ville afin d'acquérir la parcelle EH 105 du domaine public communal, située chemin des Bartavelles, afin d'assurer une continuité d'accès avec leurs parcelles EH 328, 330 et 332.

Le Conseil municipal est invité à approuver la désaffectation et le déclassement de cette parcelle, à approuver sa cession à Monsieur et Madame Volkmann pour un montant de 1 165 euros conformément à l'évaluation des Domaines, et à autoriser le Maire à signer et à exécuter tous les actes et documents afférents. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CESSION DE L'ÎLOT BN15 A LA SOCIÉTÉ « L'IMMOBILIER AUTREMENT »

RAPPORTEUR : Monsieur DUMONT

« Nous vous proposons de céder quatre bâtiments communaux très dégradés formant l'îlot BN 15, situés entre la rue Albert Tomey et la rue Victor Hugo, près de la place Carnot, pour un montant de 405 000 euros au profit de la SCI "l'immobilier autrement."

Je réponds à une question de l'opposition bien qu'elle ait quitté la séance. Bien que ces biens aient été acquis progressivement depuis 2013 pour plus de 500 000 euros, leur dégradation structurelle s'est fortement accélérée, nécessitant un étaiement rue Albert Tomey. L'estimation des Domaines ne prenait pas en compte cette dépréciation physique récente constatée sans visite sur site.

Le projet du promoteur consiste à rénover les logements conservables, démolir les parties irrécupérables, maintenir les cellules commerciales en rez-de-chaussée, redynamiser le centre-ville et y attirer des Carcassonnais et notamment des jeunes. Cette offre est la plus avantageuse financièrement et qualitativement parmi celles reçues.

Nous vous proposons donc :
- de céder à la SCI "l'immobilier autrement" les différentes parcelles ;
- et d'autoriser le Maire à signer et à exécuter tous les actes et documents liés. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTRÉE AR 442 SIS 1 CHEMIN DE MONTLEGUN

RAPPORTEUR : Monsieur DUMONT

« Dans le cadre de cette délibération, nous proposons au Conseil municipal d'acquérir la parcelle cadastrée AR 442 sis 1 chemin de Montlegun pour un montant de 150 000 euros parce que nous souhaiterions y installer à terme les tournois de chevalerie. Le montant de 150 000 euros a été validé par les Domaines : il comprend un coût de 17,50 euros/m² pour une parcelle de 1000 m² ainsi que les frais notariés pris en charge par la Ville.

Nous vous proposons donc :
- D'acquérir cette parcelle pour ce montant ;
- et d'autoriser le Maire à signer et à exécuter tous les documents liés. »

Monsieur le Maire précise que cette relocalisation des tournois de chevalerie hors des lices de la Cité répond à une exigence des Monuments historiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AJUSTEMENT DES POSTES BUDGÉTAIRES ET DES EMPLOIS

RAPPORTEUR : Madame FLAMANT

« Comme à chaque Conseil municipal, qui est l'organe délibérant pour gérer les emplois, nous sommes obligés de vous présenter les créations et suppressions de postes en fonction de notre démarche de gestion prévisionnelle des emplois. Vous pourrez constater que nous allons créer des postes dans la filière administrative, technique, sécurité et que nous en supprimons dans la filière administrative, technique et dans la filière sociale.

Les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 12 du budget.

Il est demandé au Conseil municipal
- de bien vouloir approuver ces ajustements budgétaires de ces postes ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter les documents y afférents. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DES PERSONNELS CONTRACTUELS POUR FAIRE FACE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ POUR LA FIN DE L'ANNÉE 2026

RAPPORTEUR : Madame FLAMANT

« Le Conseil municipal du 18 décembre 2025 avait statué sur 76 mensualités pour 2026, avant notre élection. Il n'était pas prévu que nous mettions en place certaines mensualités pour des services bien précis. Nous avons écouté le personnel des écoles qui était en grande difficulté et nous avons décidé de mettre en place une équipe de volantes destinées à remplacer au pied levé le personnel momentanément absent dans les écoles.

Nous créons six mensualités d'ATSEM, 12 d'adjoint technique qui s'occupe de l'entretien des écoles et 7 d'adjoint administratif territorial. La rémunération des agents recrutés sous ce statut s'effectuera à partir de l'indice brut initial des grilles indiciaires des cadres d'emploi adjoint administratif, adjoint technique et ATSEM.

Les crédits nécessaires sont à inscrire au chapitre 12 du budget.

Il est demandé au Conseil municipal :
- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels et à signer et exécuter tous les documents y afférant. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DES CONDITIONS DE RECRUTEMENT DE POSTES PERMANENTS SUITE À CREATION : JURISTE, CHEF DE SERVICE DU PERSONNEL DES ÉCOLES, CHEF DU SERVICE ÉVÉNEMENTIEL, CHEF DU SERVICE FONCIER

RAPPORTEUR : Madame FLAMANT

« Dans la fonction publique territoriale, les postes permanents doivent normalement être occupés par des fonctionnaires, mais, en fonction des besoins des services, il est possible d'avoir recours au recrutement d'un agent contractuel. Ces agents contractuels sont recrutés sur une période de trois ans, renouvelable une fois. À l'issue de ces six ans, ils sont recrutés en CDI (contrat à durée indéterminée).

Nous avons créé des postes, notamment un poste de juriste dans le cadre de la réorganisation de notre service juridique. En effet, nous avons envie de développer le conseil juridique en interne et limiter ainsi les sollicitations d'experts juridiques externes. Ce poste de juriste requiert une expérience significative dans le domaine ou être titulaire d'un diplôme au moins de niveau 6. Il sera rémunéré à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des attachés territoriaux ou rédacteurs territoriaux. Il est donc ouvert aux catégories B ou A.

Pour assurer la continuité du service que nous sommes en train de mettre en place, la

direction des affaires juridiques, nous avons besoin de créer un poste de chef du service foncier. Ce poste était auparavant occupé par une personne qui travaillait au service juridique et qui sera affectée désormais au service juridique et ne pourra donc plus occuper le poste de chef du service foncier. Ce poste requiert une expérience significative dans le domaine ou être titulaire d'un diplôme au moins de niveau 7. Il sera rémunéré à l'indice brut terminal des rédacteurs ou adjoints administratifs principaux territoriaux, au chapitre 12 du budget. Il est donc ouvert aux catégories B et C.

Nous avons créé le poste de chef de service du personnel des écoles puisque, comme nous augmentons le nombre de personnels dans les écoles, nous en avons besoin pour gérer toutes leurs attributions et leurs missions. Ce chef de service du personnel des écoles devra également avoir une expérience significative dans le domaine et être titulaire d'un diplôme de niveau 5. Il sera rémunéré à l'indice brut terminal de la grille des rédacteurs territoriaux.

Afin d'assurer la continuité de service dans le pôle culturel, notamment en ce qui concerne le service événementiel, nous avons créé un poste de chef du service événementiel afin de piloter et programmer tous les événements que Barbara aura l'honneur de mettre en place. Ce poste requiert une expérience significative dans le domaine et être titulaire d'un diplôme de niveau 7. Il sera rémunéré à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 12 du budget principal.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter, le cas échéant, un agent contractuel selon les conditions présentées et à signer et à exécuter tous les documents y afférant. »

Monsieur le Maire constate l'absence de M. Iché pour sa question et met la délibération aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DES CONDITIONS DE RECRUTEMENT DE POSTES PERMANENTS EXISTANTS : DIRECTEUR DE L'ESPACE PUBLIC, DIRECTEUR ADJOINT DU CENTRE D'ACTION SOCIALE, CHARGE DE MISSION SÉCURITÉ

RAPPORTEUR : Madame FLAMANT

« Comme l'a dit Monsieur le Maire au début du Conseil, nous avons réorganisé en profondeur notre administration municipale, si bien que certains postes restent vacants.

Le poste de directeur de l'espace public a été ouvert en interne et à l'externe. Nous avons examiné les différentes candidatures. La commission de recrutement va se réunir bientôt.

Pour le poste de directeur du centre d'action sociale, le recrutement est également en cours.

Le dernier poste en cours de recrutement est celui de chargé de mission sécurité, pour recadrer un peu les missions de notre police municipale.

Les crédits nécessaires pour ces trois postes sont inscrits au chapitre 12 du budget principal.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter le cas échéant un agent contractuel, selon les conditions présentées, et à signer et à exécuter tous les documents y afférant. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉSIGNATION ET MISE À DISPOSITION DU DIRECTEUR DE LA CITE DES SPORTS

RAPPORTEUR : Madame FLAMANT

« La Cité des sports est un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) et sa gestion est assurée sous la forme d'une régie dotée d'une seule autonomie financière.

Le 30 mai 2023, le Conseil municipal avait voté que cette régie était administrée sous l'autorité du Maire et du Conseil municipal par un conseil d'exploitation et son président ainsi qu'un directeur.

En l'espèce, il convient d'assurer la continuité des missions du directeur de la Cité des sports qui est parti à la retraite. Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Yannick Forestier en qualité de directeur de la Cité des sports à compter du 1er octobre prochain, date à laquelle l'ancien directeur fera valoir ses droits à la retraite.

Monsieur Forestier sera mis à 100 % de son temps de travail à disposition de la structure. Une convention viendra fixer les modalités de cette mise à disposition pour trois ans. La rémunération de Monsieur Yannick Forestier sera versée par la collectivité et remboursée intégralement par le SPIC. Monsieur Forestier, en cas d'absence, sera de temps en temps remplacé par le directeur des sports de la Ville de Carcassonne.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- de designer sur proposition du Maire Monsieur Yannick Forestier en qualité de directeur de la Cité des sports à compter du 1er octobre 2026 ;
- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à son exécution. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL MME CARMEN GOGER

RAPPORTEUR : Madame FLAMANT

« Madame Carmen Goger était employée de la Mairie. Madame Goger a été agressée sur son lieu de travail par une de ses collègues. Elle a formulé une demande d'indemnisation de ses préjudices et de prise en charge de la condamnation civile de sa collègue à hauteur d'environ 50 000 euros. Le 26 septembre 2024, le tribunal judiciaire de Carcassonne a rendu une décision tendant à la condamnation de son agresseuse.

Pour mettre fin à ce différend, les parties se sont rapprochées et ont convenu de solder le litige à hauteur de 24 518,75 euros. La Ville versera cette somme à Mme Goger. Elle se décompose comme suit :

- 23 018,75 euros pour le montant de la condamnation civile de sa collègue versé au titre de la protection fonctionnelle de Mme Goger ;
- 1500 euros couvrant les frais de justice engagés par la victime.

En contrepartie, Mme Goger accepte que cette indemnité transactionnelle soit la fin

irrévocable de ce différend.

Les crédits sont inscrits au chapitre 11 du budget principal.

Il est demandé au Conseil municipal :
- D'approuver la conclusion dudit protocole d'accord transactionnel conclu entre la Ville de Carcassonne et Mme Goger Carmen ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter ledit protocole. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LISTE DES EMPLOIS NÉCESSITANT L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION

RAPPORTEUR : Madame FLAMANT

« Nous avons dressé un état des lieux de tous les logements de fonction mis à disposition par la Ville. Nous avons retiré trois logements de fonction :
- Celui du stade Albert Domec a été détruit en 2022, lors de la construction du stade synthétique au stade Albert Domec ;
- Celui de l'Odéon ne justifie plus une nécessité absolue de service au regard de la nouvelle organisation de surveillance de l'établissement ;
- La mise à disposition du logement de fonction du camping municipal de la Cité dépend d'une décision du Conseil d'administration de l'EPIC.

Il nous reste donc aujourd'hui quatre logements de fonction, dont trois sont occupés :
- Gardien des serres municipales ;
- Gardien de l'école primaire La Gravette ;
- Gardien de l'école primaire Marcel Pagnol.

Le logement du gardien du cimetière de la Conte nécessite une remise en état de propreté, car il est actuellement insalubre.

Il est demandé au Conseil municipal :
- D'abroger la délibération du Conseil municipal du 30 juin 2021 listant les emplois et conditions d'occupation des logements de fonction ;
- D'approuver la liste des emplois communaux pour lesquels un logement de fonction doit être concédé pour nécessité absolue de service ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter tous les actes y afférant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ATTRIBUTION D'UNE AIDE POUR L'ACCOMPAGNEMENT D'UN SPORTIF DE HAUT NIVEAU

RAPPORTEUR : Madame DUTA

« Nous avons un sportif de haut niveau qui a été sélectionné en équipe de France pour participer au championnat du monde d'athlétisme : Monsieur Khelifa Jebari, licencié à l'AS Carcassonne Athlétisme. Lors de ce championnat du monde, il a gagné le titre de vice-champion du monde par équipe en cross-country.

Afin de l'accompagner dans son parcours d'excellence sportive et de participer aux frais

liés à cette compétition, la Ville propose de lui attribuer au titre de l'année 2026 une aide de 500 euros. Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal ligne budgétaire 65-65748-30. Une convention d'accompagnement sera conclue entre la Ville et Monsieur Khelifa Jebari.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver l'attribution de cette aide de 500 euros ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'accompagnement afférente. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FORUM DES MÉTIERS DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ – MISE À DISPOSITION GRATUITE D'INSTALLATION SPORTIVE AU PROFIT DE LA MLOA

RAPPORTEUR : Madame DUTA

« La Mission Locale Ouest-Audois organise le 6 octobre prochain le Forum des Métiers de la Défense et de la Sécurité destiné à faire découvrir aux jeunes et aux demandeurs d'emploi les métiers et opportunités de recrutement dans le secteur de la défense, de la sécurité et du secours. Cette manifestation réunira notamment les forces armées, la gendarmerie nationale, la police nationale et municipale, les douanes, l'administration pénitentiaire, les services de secours et les entreprises de sécurité privées. Ce forum vise à favoriser l'orientation et l'accès à l'emploi, à renforcer le lien entre les institutions et les citoyens et à promouvoir l'engagement citoyen.

Compte tenu de l'intérêt général de cette manifestation, la MLOA sollicite la mise à disposition gratuite de la structure réceptive du stade Albert Domec et de son parvis afin d'y accueillir le forum.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver la mise à disposition gratuite de la structure réceptive du stade Albert Domec et de son parvis au profit de la MLOA pour l'organisation du Forum des Métiers de la Défense et de la Sécurité ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter la convention de mise à disposition correspondante. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

« MOUSTACHE & CO MOVEMBER POUR LA SANTÉ MASCULINE » - MISE À DISPOSITION GRATUITE D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE LA CLINIQUE MONTRÉAL

RAPPORTEUR : Madame DUTA

« La clinique Montréal en partenariat avec l'ASC Athlétisme et la Caisse régionale du Crédit Agricole organise le 15 novembre 2026 l'événement "Moustache & Co Movember pour la santé masculine" destiné à sensibiliser le public à la prévention des cancers masculins. Cette manifestation dont les bénéfices seront intégralement reversés à la Ligue contre le Cancer de l'Aude proposera une course et une marche ouvertes à tous sur deux parcours non chronométrés de 6 km et de 9 km.

Afin d'assurer l'accueil et la sécurité des participants, la clinique Montréal sollicite la mise à disposition gratuite de la halle Nicole Abar et de son parvis ainsi que l'accès au stade Albert

Domec pour le passage du parcours.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver la mise à disposition gratuite de ces installations au profit de la clinique Montréal pour l'organisation de la manifestation ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter la convention de mise à disposition correspondante. »

Monsieur le Maire demande aux services de noter que M. VAVDIN ne prendra pas part au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXPOSITION HIVERNALE DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS

RAPPORTEUR : Madame ORTA

« Une exposition monographique de Violaine Laveaux sera présentée au 11 décembre 2026 au 27 mars 2027 au musée des beaux-arts de Carcassonne. Cette exposition proposera des créations de l'artiste réalisées à cette occasion qui dialogueront avec le fonds de faïences du musée. La plasticienne sera aussi commissaire d'exposition et proposera une scénographie.

Dans le cadre de cette exposition, un catalogue sera édité, dans lequel seront mises en lumière les œuvres de Violaine Laveaux. À cette occasion, un nouveau répertoire du fonds de faïences du 18ème siècle du musée des beaux-arts sera réalisé. En effet, le précédent datant de 1991 n'est plus proposé à la vente.

Cette publication est réalisée en collaboration avec des élèves de communication et de photographie du lycée Saint-Louis, sa création faisant partie de leur projet du baccalauréat. La Direction Régionale des Affaires Culturelles accompagne ce projet à travers une subvention de 4000 euros.

Il est demandé au Conseil municipal :

- de bien vouloir approuver le principe de l'exposition présentée ci-dessus ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter tout document à intervenir. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MISE À DISPOSITION GRACIEUSE DU THÉÂTRE MUNICIPAL A L'ASSOCIATION SCÈNE EN SOI ET AU GROUPEMENT DE SOUTIEN DU COMMISSARIAT DE CARCASSONNE

RAPPORTEUR : Madame ORTA

« Dans le cadre de sa politique de soutien et d'accompagnement des manifestations d'intérêt général organisées sur le territoire communal par des organismes et/ou des associations, la Ville de Carcassonne souhaite mettre à disposition gracieuse le théâtre Jean Alary pour les manifestations suivantes :

- Le 11 octobre 2026, soirée théâtrale organisée par la Ligue contre le Cancer en partenariat avec l'association Scène en soi ;
- Le 18 décembre 2026, concert de Noël pour les blessés des armées organisé par le groupement de soutien au commissariat de Carcassonne et le ministère des

armées et anciens combattants. Cette manifestation est reportée en mai 2027.

Il est demandé au Conseil municipal :

- de bien vouloir approuver les mises à disposition gracieuse susmentionnées ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter tous les actes à intervenir. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONCERT DE SOUTIEN AUX SINISTRES DE POMAS – MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DU CENTRE DES CONGRES A L'ASSOCIATION ALAI'CLIC OBJECTIF ROULLENSOIS

RAPPORTEUR : Madame ORTA

« À la suite de la tornade qui a frappé la commune de Pomas, un concert de soutien aux sinistrés est organisé par l'association Alai'Clic objectif roullensois. La Ville de Carcassonne souhaite une fois de plus apporter son concours à cette initiative en mettant gracieusement à disposition le centre des congrès pour l'organisation de cette manifestation. Les conditions de mise à disposition du centre des congrès seront définies dans la convention conclue entre la Ville et l'organisateur, notamment en matière de sécurité, d'assurances, de responsabilité et de respect des règles d'utilisation de l'équipement.

Par cette initiative, la commune réaffirme son attachement aux valeurs de solidarité et d'entraide qui doivent pouvoir s'exprimer pleinement lorsqu'un territoire et ses habitants sont confrontés à un événement exceptionnel. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MAGIE DE NOËL 2026

RAPPORTEUR : Madame ORTA

« Du 2 décembre 2026 au 3 janvier 2027, la Ville souhaite organiser la Magie de Noël avec la mise en place d'animations variées dans différents lieux du centre-ville.

1. Le marché de Noël / location des chalets : ils seront proposés à la location aux artisans et aux commerçants désireux d'installer leurs produits ou de présenter leurs services. La location d'une structure sur les places Carnot, Gambetta et De Gaulle ou le square André Chénier pour les commerçants uniquement s'élèvera à :

- 2700 euros HT, soit 3240 euros TTC pour un chalet de 3 mètres sur 2,10 mètres ;
- 2900 euros HT, soit 3480 euros TTC pour un chalet de 4 mètres sur 2,10 mètres ;
- 4300 euros HT, soit 5160 euros TTC pour un chalet de 6 mètres sur 2,10 mètres ou de 5,10 mètres sur 2,35 mètres

La mise à disposition gratuite d'une structure sur l'esplanade Gambetta, un chalet de 3 mètres sur 2,10 mètres accessible uniquement aux artisans créateurs sous réserve d'inscription à la chambre des métiers ou de l'artisanat de l'Aude.

2. Des attractions sportives et ludiques : certains exploitants des attractions se sont engagés à remettre à la Ville 1000 à 9000 tickets chacun et la Ville sera autorisée à vendre au tarif préférentiel de 1, 2, 3 euros. Ces tickets seront proposés pour les commerçants participant à l'opération Magie de Noël, aux comités d'œuvres sociales et aux comités d'entreprise, aux partenaires, aux mécènes et aux associations réservant pour une seule et même attraction au moins 10 tickets (3 euros le ticket pour la réalité virtuelle, 2 euros

pour le ticket de la grande roue, 1, 2, 3, 5 ou 8 euros pour les attractions en cours de programmation.

3. Des spectacles, jeux, animations déambulatoires, manifestations culturelles, spectacles de rue et créations.

Les autres tarifs de mise à disposition de structures, manifestations ou spectacles seront fixés par décision du Maire conformément à la délibération n° 2 du 29 mars 2026.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver l'organisation de la Magie de Noël 2026 ;
- de fixer le tarif de la location des chalets ;
- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter les contrats et conventions à intervenir. »

Monsieur le Maire constate l'absence de Mme Conquet pour sa question et met la délibération aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES ÉTOILES ET DES AILES POUR LE MEETING AÉRIEN 2026

RAPPORTEUR : Madame ORTA

« L'association Des étoiles et des ailes organise en partenariat avec la Ville de Carcassonne un meeting aérien sur le site de l'aéroport Sud de France Carcassonne. Cette manifestation se déroulera du 25 au 27 septembre 2026. Cette nouvelle édition a pour ambition de proposer une manifestation de grande qualité consacrée à l'histoire et aux métiers de l'aéronautique. Par son caractère exceptionnel et son rayonnement, cette manifestation contribue à l'attractivité et à la promotion de la Ville de Carcassonne.

Afin de permettre l'accueil du public et le bon déroulement de cette manifestation dans les meilleures conditions, l'association Des étoiles et des ailes a sollicité le soutien logistique de la Ville de Carcassonne. La commune s'engage notamment à apporter son concours à l'organisation de la manifestation par la mise à disposition de matériels et équipements municipaux (barrières, tables, chaises, plantes…), la mise à disposition de logements appartenant à la commune et la participation à la communication et à la promotion de l'événement. Le soutien apporté par la Ville de Carcassonne est évalué à un montant total de 65 000 euros.

Les engagements respectifs de la Ville de Carcassonne et de l'association sont définis dans le cadre d'une convention soumise à l'approbation du Conseil municipal. Cette convention précise notamment la nature des moyens mis à disposition, les conditions d'utilisation des équipements et logements, les modalités de communication ainsi que les responsabilités respectives des parties.

Il est demandé au Conseil municipal :

- de bien vouloir accepter le principe de ce partenariat ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter tous les actes et documents à intervenir. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MISE A DISPOSITION DU CENTRE DES CONGRES / 3EME RPIMA

RAPPORTEUR : Monsieur ESCRIVA

« Dans le cadre de la journée dédiée aux blessés en juin 2026, le 3ème RPIMA de Carcassonne souhaite organiser un concert à caractère caritatif avec entrée payante le 17 octobre 2026. Cette initiative aura pour intérêt de reverser les recettes à l'association Opération avec nos blessés.

Afin de permettre la tenue de cet événement dans des conditions optimales, il est proposé la mise à disposition gracieuse du centre des congrès de la Ville de Carcassonne.

Compte tenu de l'intérêt de cette démarche, il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter tous les actes et documents à intervenir ;
- D'autoriser la mise à disposition gratuite du centre des congrès. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION BOUCHONS 11 - SOLIDARITE HANDICAP

RAPPORTEUR : Monsieur NAVARRO

« Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative et de son engagement en faveur de la solidarité, la Ville de Carcassonne accompagne les associations qui œuvrent au service de l'intérêt général et contribuent à l'amélioration des conditions de vie des personnes les plus vulnérables.

L'association Bouchons 11 Solidarité Handicap reconnue d'intérêt général a sollicité la mise à disposition à titre gratuit d'un local communal situé chemin de chemin de Pech Lagastou à Maquens, correspondant au petit bâtiment implanté devant le terrain de pétanque à proximité du foyer.

Basée à Narbonne, cette association assure sur l'ensemble du département de l'Aude la collecte, le tri, le stockage et l'expédition de bouchons en plastique ménagers et de bouchons en liège. Les recettes issues de leur valorisation sont intégralement reversées au financement de matériels et d'équipements adaptés destinés à améliorer l'autonomie, le quotidien et la qualité de vie des personnes en situation de handicap.

La mise à disposition du local par convention d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans permettra à l'association de disposer de manière pérenne d'un espace adapté pour centraliser les collectes réalisées sur le territoire carcassonnais et les secteurs environnants, garantissant ainsi la poursuite de cette chaîne de solidarité au bénéfice direct des personnes en situation de handicap.

Cette initiative participe également à une démarche responsable de valorisation des déchets, en donnant une seconde vie aux bouchons collectés. Cette dimension environnementale constitue un bénéfice complémentaire d'une action dont la finalité première demeure la solidarité envers les personnes en situation de handicap.

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil municipal :

de bien vouloir approuver la mise à disposition à titre gratuit du local communal situé chemin de Pech Lagastou à Maquens au profit de l'association Bouchons 11 Solidarité Handicap ; D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter la convention de mise à disposition avec l'association. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

GRATUITE DU STATIONNEMENT AU BÉNÉFICE DE CERTAINS VÉHICULES AFFECTES A DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

RAPPORTEUR : Monsieur BREZET

« La commune poursuit une politique de gestion du stationnement visant à favoriser la rotation des véhicules, faciliter l'accès aux commerces et services du centre-ville et garantir une utilisation équilibrée de l'espace public. Dans le prolongement des mesures engagées pour renforcer l'attractivité et l'accessibilité du cœur de ville, la Ville souhaite adapter son régime de stationnement afin de tenir compte des contraintes particulières rencontrées par certains véhicules participant directement à des missions de sécurité publique ou à l'exécution du service communal.

Cette gratuité serait accordée aux véhicules de service directement utilisés dans le cadre de missions opérationnelles et non aux véhicules personnels des agents. Elle serait attachée aux véhicules identifiés par la collectivité. Seraient notamment concernés :

- les véhicules de la police nationale, de la gendarmerie nationale et de la police municipale lorsqu'ils sont utilisés dans le cadre de leurs missions ;
- les véhicules de la Ville de Carcassonne, affectés au service technique, au service d'astreinte, au service de maintenance et d'entretien du patrimoine communal, des espaces et équipements publics ainsi qu'aux interventions sur la voirie ou dans les équipements publics ;
- les véhicules personnels des agents resteraient exclus du dispositif sous réserve des situations expressément prévues par la délibération n° 31 du 21 décembre 2023 et autorisées par la collectivité.

La liste des véhicules bénéficiaires serait établie, enregistrée et tenue à jour par la Direction en charge du stationnement.

Cette mesure vise à faciliter l'exercice des missions de service public et de sécurité, tout en maintenant le principe général du stationnement payant pour les autres usagers.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le principe de l'exonération du stationnement payant pour les véhicules affectés aux missions de sécurité publique et de service public communal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

OPÉRATION GRAND SITE – REQUALIFICATION DE LA RUE DU PONT VIEUX ET DU PARVIS DU COUVENT DES CARMELITES (SÉQUENCE 3) – AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DES TRAVAUX

RAPPORTEUR : Monsieur ROGERAT

"Il s'agit de l'opération Grand Site qui concerne principalement le parvis du couvent des Carmélites. Ces travaux vont commencer le 2 novembre 2026 pour une durée de 37 semaines. Il s'agit de quatre lots : revêtements immobiliers, réseaux secs, espaces verts et

serrurerie. Ces lots ont été attribués lors de la commission d'appels d'offres du 18 septembre pour un montant de 1 221 930,31 euros.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les travaux avec l'entreprise sus-citée."

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RECONVERSION DU COUVENT DES CARMÉLITES EN OFFICE DE TOURISME – AUTORISATION DE SIGNER LA DEUXIÈME SÉRIE D'AVENANTS AUX TRAVAUX DE BÂTIMENT

RAPPORTEUR : Monsieur ROGERAT

"Il s'agit d'une série d'avenants pour ces travaux de transformation du couvent des Carmélites. La commission d'appel d'offres a été favorable pour désigner les entreprises. Vous avez un tableau récapitulatif. Avec cette deuxième série d'avenants, nous arrivons à 0,55 % des sommes prévues.

Nous demandons au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les travaux avec les entreprises."

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Magali BARDOU prend la parole : "Carcassonne subit le dérèglement touristique. Chacun de nous échange chaque jour avec les professionnels du tourisme, les restaurateurs, les hébergeurs, les commerçants, les hôteliers. En cette fin de mois de septembre, force est de constater que nous affichons un bilan médiocre.

J'entamerai mon propos en tournant les projecteurs vers le complexe de loisirs Raymond Chésa ou Lac de la Cavayère ou Carca-Plage, peu importe comment on le nomme. Ce site, trop souvent passé au second plan, demeure un acteur économique majeur ainsi qu'un régulateur social. Les questions sont simples et n'amènent pas une réponse à l'instant T, bien sûr.

Comment peut-on assurer le triptyque préservation de l'environnement, sécurité des personnes et maintien de l'activité, tout en prenant bien sûr en compte le triptyque des gestionnaires Agglo, mairie, préfecture ? Comment peut-on profiter de la période hivernale afin de se préparer au mieux à la saison estivale ? En proposant de meilleures mesures préventives pour réduire le risque incendie, en maintenant le plus longtemps possible le site ouvert en réservant la fermeture aux cas extrêmes. Est-il possible de prévoir à ce jour l'implantation d'un local temporaire de la police municipale, conjugué avec un patrouillage forestier ? Peut-on envisager une vidéosurveillance ? Peut-on prévoir un plan d'évacuation du site et de ses alentours ?

Mais aujourd'hui, c'est Carcassonne dans son ensemble Cité, Bastide et Lac qui a été impacté par cette chute de fréquentation. Les raisons, nous les connaissons, les hausses des températures mêlées à la baisse d'un pouvoir d'achat lié à la hausse du prix de l'essence. De ce fait, quelles pistes peuvent être explorées afin d'envisager les meilleures solutions ? Comment peut-on intégrer dans nos réflexions les socioprofessionnels qui n'ont pas la chance de siéger dans les instances, mais qui peuvent être force de proposition ? Comment peut-on instaurer un contrôle et une régulation des meublés touristiques ?

Monsieur le Maire, comme nous l'avons écrit dans le journal municipal, l'avenir touristique de notre ville demeure un enjeu transpartisan qui doit nous réunir autour d'un seul objectif, que Carcassonne redevienne une ville attractive. Dans le cadre de ce travail d'équipe au pluriel, vous pouvez compter sur notre entière implication et, bien sûr, toujours au service des Carcassonnais."

Monsieur le Maire remercie Mme BARDOU, demande au public de s'abstenir de toute manifestation ou applaudissement et passe la parole à M. GHISI pour apporter une réponse.

Monsieur GHISI indique que le sujet du lac de la Cavayère sera abordé dès le lendemain lors du conseil communautaire de Carcassonne Agglo.

Il confirme le recul général de la fréquentation touristique cet été à Carcassonne comme sur le littoral, l'attribuant directement à la baisse du pouvoir d'achat et à un prix du carburant atteignant près de 2,50 euros le litre, contraignant les ménages à des arbitrages budgétaires stricts. Il renvoie la responsabilité de cette situation économique aux familles politiques soutenues par MM. Mourad et Alcaraz.

Concernant le lac de la Cavayère, la municipalité agit dans le cadre de ses compétences en programmant des patrouilles de surveillance des départs de feu composées d'une brigade équestre de la police municipale et d'un véhicule tout-terrain, ainsi qu'un déboisement de la zone avant la fin de l'année pour atténuer le risque d'incendie.

Pour soutenir l'économie du site, il salue le projet d'exonération de la redevance d'occupation du domaine public par l'Agglomération tout en jugeant la mesure insuffisante. Il réclame la création d'un fonds d'urgence, déjà sollicité sans réponse par courrier conjoint avec le Maire auprès de M. Banquet. Il invite l'Agglomération à assumer pleinement sa gestion ou à transférer la compétence du site à la Ville de Carcassonne, soulignant le lourd préjudice subi par les professionnels et appelant à un rassemblement transpartisan pour empêcher qu'une telle saison ne se reproduise l'été prochain.

Monsieur le Maire remercie M. GHISI.

TRAVAUX DE MAINTENANCE, D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMUNAUX – AUTORISATION DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES

RAPPORTEUR : Monsieur ROGERAT

"Il s'agit de compléter la liste des entreprises qui ont été retenues dans le cadre de cet accord-cadre pour les petits travaux de bâtiments. La première liste avait déjà été donnée lors du dernier Conseil municipal. Elle est complétée ce jour pour les six lots infructueux.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les six accords-cadres correspondants."

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Constatant qu'aucune question n'a été posée, **Monsieur le Maire** passe aux annonces de fin de Conseil : "Premièrement, je souhaite revenir sur l'abattage de plusieurs platanes intervenu cet été. Ces arbres représentaient un danger direct et immédiat pour la sécurité des usagers de l'espace public. Face à ce type de situation, ma responsabilité est engagée. Nous agissons donc sans attendre dès lors qu'un risque est identifié.

Dans les prochains jours, huit autres platanes situées boulevard Barbès et boulevard Roumens devront être abattus, car leur état représente également un risque pour la sécurité. Des arbres seront replantés dès cet automne. Madame RIVEL avait demandé le dossier sur ces platanes. Nous allons le lui faire parvenir, le temps que les services s'organisent. Elle aura son dossier dans le temps légal. Ce risque aurait été identifié en 2025 par des experts arboricoles mandatés par l'administration, mais nos prédécesseurs n'ont jamais fait le nécessaire. Nous n'abattons pas des arbres par plaisir. Nous le faisons lorsque leur état sanitaire ne permet plus de garantir la sécurité des personnes et des biens.

Deuxièmement, dans le même registre, j'ai demandé la fermeture immédiate de l'église de Montlegun à la suite de la confirmation d'une infestation de termites. Les riverains vont être informés et les traitements nécessaires seront engagés afin d'éradiquer cette infestation.

Troisièmement, concernant nos écoles, Monsieur Soler-Alcaraz et le Parti socialiste ont diffusé de fausses informations, voire des mensonges. Selon eux, nous aurions investi zéro euro dans les écoles. Cette affirmation est totalement fausse. Je vais donc vous détailler précisément les investissements que nous avons réalisés cette année pour nos écoles.

Nous avons investi 6 578 euros dans la cuisine centrale, 61 290 euros dans les écoles maternelles, 85 552 euros dans les écoles primaires et élémentaires, 80 000 euros dans les espaces extérieurs des écoles, 169 000 euros dans la création d'îlots de fraîcheur afin que nos enfants souffrent moins de la chaleur dans les cours de récréation, 95 000 euros dans la restauration scolaire et les cantines, soit un total de 497 420 euros consacrés par la Ville à nos écoles et donc nos enfants en 2026.

À la suite de l'épisode caniculaire que nous avons subi cet été, j'ai demandé que des fonds soient dégagés pour l'achat de 300 climatiseurs. Ils arriveront dès la semaine prochaine et seront répartis dans les différentes écoles de la ville. Si les fortes chaleurs sont désormais derrière nous pour cette année, cet investissement nous permettra d'anticiper dès maintenant les prochains épisodes caniculaires et d'être prêts pour l'été prochain.

Monsieur Alcaraz, avant de diffuser de fausses informations, devrait étudier un peu mieux ses dossiers. Cela nous éviterait qu'il dise n'importe quoi.

Quatrièmement, concernant le stationnement, nous avons créé un nouveau parking derrière le monument aux morts, comme nous l'avions annoncé, place Davilla. Nous avons récupéré près de 300 places de stationnement boulevard Barbès le samedi, grâce au déplacement du marché textile. Ces places sont gratuites tous les samedis afin de renforcer l'attractivité de notre centre-ville et de permettre à chacun de venir s'y garer facilement et gratuitement le week-end. Nous voyons déjà le résultat.

Nous allons aller encore plus loin. Nous sommes en train de lancer un grand plan de reconquête du stationnement dans la Bastide, avec pour objectif de récupérer une centaine de places supplémentaires. Dès cette semaine, nous avons déjà récupéré une trentaine de places. Nous n'allons bien évidemment pas remettre des voitures partout. Nous faisons simplement preuve de bon sens. Chaque fois qu'une place de stationnement peut être créée ou récupérée sans dégrader l'espace public, nous le ferons. Je le dis et je le redis, venez au centre-ville, venez découvrir nos marchés, profitez de nos commerces, de nos restaurants et faire vivre le cœur de Carcassonne. Et le week-end, le stationnement est gratuit, alors profitez-en.

Cinquièmement, en parlant d'attractivité du centre-ville, la feria 2026 a été un très grand succès, sans aucun débordement à déplorer. Nous recevons d'ores et déjà des demandes d'artistes souhaitant se produire à Carcassonne lors de la prochaine édition. Nous avons

décidé de prolonger la fête du vin d'une soirée supplémentaire, qui se tiendra cette année du 15 au 17 octobre. Cette décision répond à un double objectif : soutenir nos viticulteurs et renforcer l'animation de notre cœur de ville. Le samedi soir représente un moment de forte affluence. Nous voulons en profiter pour permettre à davantage de Carcassonnais et de visiteurs de venir à la rencontre de nos producteurs, de découvrir leurs vins et de profiter pleinement de cet événement.

Sixièmement, j'ai une très bonne nouvelle à vous annoncer, nous avons décidé de faire revenir du côté du portail Jacobin un véritable carrousel d'époque. Il sera installé et opérationnel dans les prochains jours pour le plus grand plaisir des enfants et des familles. C'est aussi ça faire vivre notre centre-ville en donnant aux Carcassonnais de nouvelles raisons de revenir dans la Bastide.

Septièmement, j'ai reçu un courrier très courtois du syndicat Force Ouvrière qui souhaitait pouvoir rester dans ses locaux jusqu'au mois de novembre afin d'organiser son déménagement dans de bonnes conditions. J'ai décidé de répondre favorablement à cette demande en leur accordant la possibilité de rester dans les locaux jusqu'au 1er décembre. Il me paraît normal de leur laisser le temps nécessaire pour préparer sereinement leur départ et organiser leur installation dans leurs futurs locaux. Lorsque les demandes sont formulées de manière constructive et raisonnable, nous savons aussi faire preuve de dialogue et de pragmatisme.

Pour terminer, je souhaite également faire une mise au point concernant les squats, parce que j'ai lu et entendu ces derniers jours un certain nombre de mensonges provenant de la presse du Groupe Baylet qui s'acharne sur Carcassonne et les Carcassonnais depuis que nous avons décidé de mettre fin à leurs privilèges et notamment aux 75 000 euros qu'ils percevaient du contribuable Carcassonnais.

Lorsque nous faisons fermer un squat qui génère des nuisances et pourrit la vie d'un quartier, notre objectif n'est évidemment pas que le bâtiment reste muré et abandonné pendant des années. Notre priorité est qu'après sa sécurisation, le bien puisse être réhabilité, vendu, loué ou réoccupé légalement le plus rapidement possible. Un logement ou un local occupé légalement est un squat qui ne reviendra pas. Sur les neuf squats que nous avons fait fermer, deux ont d'ailleurs déjà réouvert. Pour l'un, des travaux vont débuter, pour l'autre, le propriétaire l'a mis en vente.

Concernant maintenant le squat de la rue de la République, qui a permis aux journalistes de L'Indépendant de faire leur beurre avec quelques mensonges comme à leur habitude, nous ne nous sommes pas trompés d'adresse. Il s'agit bien du bâtiment concerné par les signalements et les nuisances qui ont empoisonné la vie de quartier. C'était bien un squat. À la suite de sa fermeture, son propriétaire a décidé de mettre en vente et nous a demandé naturellement de le réouvrir. Nous nous en réjouissons. La tranquillité du quartier va être rétablie et ce bâtiment va pouvoir retrouver une nouvelle vie. Plutôt que d'écouter de fausses informations des journalistes du groupe Baylet, je préfère regarder les résultats. Neuf squats fermés, deux bâtiments déjà engagés dans une nouvelle vie et nous allons continuer.

Dernier point, le 7 octobre prochain, nous commémorons le massacre perpétré le 7 octobre 2023 en Israël par les terroristes du Hamas et nous inaugurerons à Carcassonne une stèle à la mémoire des victimes. Ce jour-là, 1 200 personnes ont été tuées, en grande majorité des civils israéliens, dont 51 français. J'ai tenu, avec le soutien de la majorité municipale, à ce que cette stèle soit installée à Carcassonne, ce sera la seconde en France après Nice. C'est aussi le sens de cette stèle, inscrire durablement dans notre ville la mémoire des victimes du 7 octobre et transmettre cette mémoire aux générations futures.

Cette cérémonie doit rester un moment de recueillement, de dignité et de respect envers les victimes et leurs familles. Compte tenu des prises de position exprimées à propos du 7 octobre par Jean-Luc Mélenchon et Philippe Poutou et au regard des alliances politiques revendiquées par le Parti socialiste, j'ai fait le choix de ne pas associer le groupe de gauche dirigé par Monsieur Alcaraz à cette cérémonie. J'espère que Monsieur Alcaraz et les siens auront la décence de ne pas venir. Une cérémonie consacrée à la mémoire des victimes du 7 octobre ne peut, à mes yeux, souffrir d'aucune ambiguïté sur la condamnation des exactions commises ce jour-là et sur la lutte contre l'antisémitisme.

Je vous remercie."

La séance du Conseil municipal est levée.

SOMMAIRE

APPROBATION DE LA LISTE DES AFFAIRES TRAITÉES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES 2

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026 4

AFFAIRES DIVERSES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA COMMUNE DE POMAS 8

RECOURS À DES BÉNÉVOLES POUR L'ANIMATION D'ATELIERS DU « PETIT LYCÉE » 9

ACTION SOCIALE FACULTATIVE : CREATION A TITRE EXPÉRIMENTAL D'UN SERVICE MUNICIPAL DE SPORT INDIVIDUEL, SOCIAL ET SECURISE POUR LES SENIORS ET ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR 9

APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D'UNE « MUTUELLE COMMUNALE », LANCEMENT D'UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) 10

EVOLUTION DU DISPOSITIF COMMUNAL D'AIDE A L'ACCES AUX PERMIS DE CONDUIRE 11

ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET ANNEXE DU PÔLE CULTUREL 11

ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE 12

ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT 12

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE 12

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT 12

GARANTIE D'EMPRUNT – ALOGEA CONSTRUCTION NOUVEAU GROUPEMENT DE GENDARMERIE HAUTS DE GRAZAILLES 13

MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE SUR LA TAXATION DES LOGEMENTS VACANTS / REMPLACEMENT DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS PAR LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATIONS 13

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC MONSIEUR JEAN-PAUL VILLENAVE 13

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CLUB LÉO LAGRANGE – POLE COMBAT – ETHNOPOLE GARAE – CLUB DÉTENTE ET LOISIRS DE MONTLEGUN LA CAVAYERE 14

AVIS RELATIF À LA DÉCLARATION DE PROJET N° 3 VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CARCASSONNE – RÉHABILITATION DU LYCEE CHARLEMAGNE 14

RÉGULARISATION FONCIERE : ACQUISITION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL DE PARCELLES CHEMIN DE ROULLENS 15

RÉTROCESSION DE PARTIES DE VOIRIES SUPPORTANT DES CANDÉLABRES IMPASSE FRANÇOIS COUPERIN 15

DÉCLASSEMENT ET CESSION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL SIS CHEMIN DES BARTAVELLES PARCELLE CADASTRÉE EH 105 15

CESSION DE L'ÎLOT BN15 A LA SOCIÉTÉ « L'IMMOBILIER AUTREMENT » 16

ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTRÉE AR 442 SIS 1 CHEMIN DE MONTLEGUN 16

AJUSTEMENT DES POSTES BUDGÉTAIRES ET DES EMPLOIS 16

AUTORISATION DES PERSONNELS CONTRACTUELS POUR FAIRE FACE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ POUR LA FIN DE L'ANNÉE 2026 17

MODIFICATION DES CONDITIONS DE RECRUTEMENT DE POSTES PERMANENTS SUITE À CREATION : JURISTE, CHEF DE SERVICE DU PERSONNEL DES ÉCOLES, CHEF DU SERVICE ÉVÉNEMENTIEL, CHEF DU SERVICE FONCIER 17

MODIFICATION DES CONDITIONS DE RECRUTEMENT DE POSTES PERMANENTS EXISTANTS : DIRECTEUR DE L'ESPACE PUBLIC, DIRECTEUR ADJOINT DU CENTRE D'ACTION SOCIALE, CHARGE DE MISSION SÉCURITÉ 18

DÉSIGNATION ET MISE À DISPOSITION DU DIRECTEUR DE LA CITE DES SPORTS 19

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL MME CARMEN GOGER 19

LISTE DES EMPLOIS NÉCESSITANT L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION 20

ATTRIBUTION D'UNE AIDE POUR L'ACCOMPAGNEMENT D'UN SPORTIF DE HAUT NIVEAU 20

FORUM DES MÉTIERS DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ – MISE À DISPOSITION GRATUITE D'INSTALLATION SPORTIVE AU PROFIT DE LA MLOA 21

« MOUSTACHE & CO MOVEMBER POUR LA SANTÉ MASCULINE » - MISE À DISPOSITION GRATUITE D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE LA CLINIQUE MONTRÉAL 21

EXPOSITION HIVERNALE DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS 22

MISE À DISPOSITION GRACIEUSE DU THÉÂTRE MUNICIPAL A L'ASSOCIATION SCÈNE EN SOI ET AU GROUPEMENT DE SOUTIEN DU COMMISSARIAT DE CARCASSONNE 22

CONCERT DE SOUTIEN AUX SINISTRES DE POMAS – MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DU CENTRE DES CONGRES A L'ASSOCIATION ALAI'CLIC OBJECTIF ROULLENSOIS 23

MAGIE DE NOËL 2026 23

PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES ÉTOILES ET DES AILES POUR LE MEETING AÉRIEN 2026 24

MISE A DISPOSITION DU CENTRE DES CONGRES / 3EME RPIMA 25

MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION BOUCHONS 11 - SOLIDARITE HANDICAP 25

GRATUITE DU STATIONNEMENT AU BÉNÉFICE DE CERTAINS VÉHICULES AFFECTES A DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC 26

OPÉRATION GRAND SITE – REQUALIFICATION DE LA RUE DU PONT VIEUX ET DU PARVIS DU COUVENT DES CARMELITES (SÉQUENCE 3) – AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DES TRAVAUX 26

RECONVERSION DU COUVENT DES CARMÉLITES EN OFFICE DE TOURISME – AUTORISATION DE SIGNER LA DEUXIÈME SÉRIE D'AVENANTS AUX TRAVAUX DE BÂTIMENT 27

TRAVAUX DE MAINTENANCE, D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS COMMUNAUX – AUTORISATION DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES 28